

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



## Alfa proteXos 1K Detail 2014

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

##### Nom commercial du produit/désignation:

Alfa proteXos 1K Detail 2014

##### N° de l'article:

20140035, 20140070, 20140140

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Usage de la substance/du mélange:

Utilisation dans les mastics d'étanchéité

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

**Alfa GmbH**

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

**Téléphone:** DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

**Télécopie:** +49 (0)7961-57 99 25

**E-mail:** kontakt@alfa-direkt.de

**Site web:** DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

**E-mail (personne compétente):** E-Mail: contact@alfa-direct.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

**Mentions de danger:** aucune

| Informations supplémentaires sur les dangers |                                                                                                  |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EUH208                                       | Contient triméthoxyvinylsilane, 4-morpholinecarbaldehyde. Peut produire une réaction allergique. |
| EUH210                                       | Fiche de données de sécurité disponible sur demande.                                             |

**Conseils de prudence:** aucune

#### 2.3. Autres dangers

##### Autres effets néfastes:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Au contact de l'humidité, le produit libère du méthanol.

Informations sur le méthanol (CAS 67-56-1) : Liquide et vapeurs très inflammables. Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



## Alfa proteXos 1K Detail 2014

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Indications diverses:

Contient: hydroxyde d'aluminium, Titandioxyd Les valeurs limites d'exposition professionnelle maximales sont indiquées, le cas échéant, à la section 8. Au contact de l'humidité, le produit libère du méthanol. Informations concernant le dioxyde de titane: Contient moins de 1% de particules de dioxyde de titane avec un diamètre aérodynamique = 10 µm.

##### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

| Identificateurs produit                                                                                                        | Nom de la substance<br>Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Concentration |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| n°CAS: 2768-02-7<br>N°CE: 220-449-8<br>Numéro d'index: 014-049-00-0<br>Numéro d'enregistrement REACH:<br>01-2119513215-52-XXXX | <b>trimethoxyvinylsilane</b><br>Acute Tox. 4 (H332), Flam. Liq. 3 (H226), Skin Sens. 1B (H317)<br>  Attention<br><b>Estimation de la toxicité aiguë</b><br>ETA (par voie orale) 6 899 mg/kg<br>ETA (dermique) 3 158 mg/kg<br>ETA (inhalation, vapeur) 1,5 mg/L<br>ETA (inhalation, poussières/brouillard) 1,5 mg/L | < 5<br>%      |
| n°CAS: 13822-56-5<br>N°CE: 237-511-5<br>Numéro d'enregistrement REACH:<br>01-2119510159-45-XXXX                                | <b>3-(trimethoxysilyl)propylamine</b><br>Eye Dam. 1 (H318), Skin Irrit. 2 (H315)<br> Danger<br><b>Estimation de la toxicité aiguë</b><br>ETA (par voie orale) 3 030 mg/kg<br>ETA (dermique) > 10 000 mg/kg                                                                                                                                                                                        | < 1,5<br>%    |
| n°CAS: 4394-85-8<br>N°CE: 224-518-3<br>Numéro d'enregistrement REACH:<br>01-2119987993-12-XXXX                                 | <b>4-morpholinecarbaldehyde</b><br>Skin Sens. 1B (H317)<br> Attention                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | < 0,5<br>%    |
| n°CAS: 23432-65-7<br>N°CE: 457-690-5<br>Numéro d'enregistrement REACH:<br>01-0000019371-74-XXXX                                | <b>Carbamidsäure, N-[(Dimethoxymethylsilyl)methyl]-, Methylester</b><br>Repr. 2 (H361fd)<br> Attention                                                                                                                                                                                                                                                                                            | < 0,2<br>%    |

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Informations générales:

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

##### En cas d'inhalation:

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes persistants, consultez un médecin.

##### En cas de contact avec la peau:

laver soigneusement à l'eau et au savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologue.

##### En cas d'ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. consulter un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



## Alfa proteXos 1K Detail 2014

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

brouillard d'eau, mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction à sec, sable, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. En cas d'incendie, des gaz et des vapeurs inflammables peuvent se former.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre le feu.

### 5.4. Indications diverses

Refroidir les récipients à risque à l'aide d'eau pulvérisée. Veiller à ce que l'eau d'extinction ne s'écoule pas dans les égouts, le sol ou les cours d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Éviter de respirer le brouillard/la vapeur/l'aérosol. Éviter tout contact avec la substance. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Assurer une aération suffisante. Porter un équipement de protection adapté. Éloignez les personnes non protégées. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Aucune donnée disponible

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute infiltration dans le sol, les cours d'eau ou les réseaux d'assainissement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Éliminer ensuite dans un récipient fermé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

### 6.5. Indications diverses

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Éviter de respirer le brouillard/la vapeur/l'aérosol. Veiller à une bonne ventilation et aération de l'entrepôt et du poste de travail. Porter un équipement de protection adapté. Ne pas manger, boire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## Alfa proteXos 1K Detail 2014

ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Le flux d'air doit s'éloigner des personnes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Mettre à disposition un flacon de rincage oculaire ou une douche oculaire dans la zone de travail.

### Mesures de protection incendie:

À protéger de la chaleur.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Veiller à ce que le récipient reste sec. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger de la chaleur et du soleil direct. Conserver le récipient en position verticale

#### Informations sur l'entreposage commun:

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Ne pas stocker ensemble avec: oxydants forts, Alcalis, Acides

**Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne):** 10 – Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

| Type de valeur limite (pays d'origine) | Nom de la substance              | ① valeur limite au poste de travail à long terme<br>② Valeur limite au poste de travail à court terme<br>③ Valeur momentanée<br>④ Procédé de surveillance ou d'observation.<br>⑤ Remarque |
|----------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| VLA (FR)                               | Titandioxid<br>n°CAS: 13463-67-7 | ① 10 mg/m³                                                                                                                                                                                |

#### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

#### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

| Nom de la substance                                          | DNEL valeur           | ① DNEL type<br>② Voie d'exposition                                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------|
| trimethoxyvinylsilane<br>n°CAS: 2768-02-7<br>N°CE: 220-449-8 | 27,6 mg/m³            | ① DNEL salarié<br>② Long terme – inhalation, effets systémiques      |
| trimethoxyvinylsilane<br>n°CAS: 2768-02-7<br>N°CE: 220-449-8 | 18,9 mg/m³            | ① DNEL Consommateur<br>② Long terme – inhalation, effets systémiques |
| trimethoxyvinylsilane<br>n°CAS: 2768-02-7<br>N°CE: 220-449-8 | 3,9 mg/kg p.c. / jour | ① DNEL salarié<br>② Long terme – cutanée, effets systémiques         |
| trimethoxyvinylsilane<br>n°CAS: 2768-02-7<br>N°CE: 220-449-8 | 7,8 mg/kg p.c. / jour | ① DNEL Consommateur<br>② Long terme – cutanée, effets systémiques    |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



## Alfa proteXos 1K Detail 2014

| Nom de la substance                                          | DNEL valeur              | ① DNEL type<br>② Voie d'exposition                              |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| trimethoxyvinylsilane<br>n°CAS: 2768-02-7<br>N°CE: 220-449-8 | 0,3 mg/kg p.c. /<br>jour | ① DNEL Consommateur<br>② Long terme – orale, effets systémiques |
| Nom de la substance                                          | PNEC Valeur              | ① PNEC type                                                     |
| trimethoxyvinylsilane<br>n°CAS: 2768-02-7<br>N°CE: 220-449-8 | 0,34 mg/L                | ① PNEC Eaux, Eau douce                                          |
| trimethoxyvinylsilane<br>n°CAS: 2768-02-7<br>N°CE: 220-449-8 | 0,034 mg/L               | ① PNEC Eaux, Eau de mer                                         |
| trimethoxyvinylsilane<br>n°CAS: 2768-02-7<br>N°CE: 220-449-8 | 110 mg/L                 | ① PNEC Station d'épuration                                      |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utilisation en intérieur : veiller à assurer une bonne ventilation ou un bon tirage, ou travailler avec des appareils entièrement fermés. Utilisation en extérieur : veiller à une bonne ventilation.

#### 8.2.2. Protection individuelle

##### Protection yeux/visage:

Lunettes de protection hermétiques EN ISO 16321-1

##### Protection de la peau:

gants de protection conformes à la norme DIN EN ISO 374-1. Il convient de respecter les indications du fabricant des gants de protection concernant la perméabilité et les temps de percée.

##### Protection respiratoire:

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP), il convient de porter un appareil de protection respiratoire. Utiliser un filtre combiné A2/P2 conforme à la norme EN 14387.

##### Risques thermiques:

Porter des vêtements de protection appropriés.

##### Autres mesures de protection:

Éviter de respirer le brouillard/la vapeur/l'aérosol. Le flux d'air doit s'éloigner des personnes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Mettre à disposition un flacon de rinçage oculaire ou une douche oculaire dans la zone de travail.

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir << 6.2. Mesures de protection de l'environnement >>.

### 8.3. Indications diverses

Au contact de l'humidité, le produit libère du méthanol. (Hydrolyse)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique: Liquide

Couleur: voir la description du produit

Odeur: caractéristique

inflammabilité: Oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



## Alfa proteXos 1K Detail 2014

### Données de sécurité

| Paramètre                                                                 | Valeur                   | à °C  | ① Méthode<br>② Remarque |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------|-------------------------|
| pH                                                                        | Aucune donnée disponible |       |                         |
| Point de fusion                                                           | Aucune donnée disponible |       |                         |
| Point de congélation                                                      | Aucune donnée disponible |       |                         |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                     | Aucune donnée disponible |       |                         |
| Point d'éclair                                                            | > 90 °C                  |       |                         |
| Taux d'évaporation                                                        | Aucune donnée disponible |       |                         |
| Température d'auto-inflammation                                           | Aucune donnée disponible |       |                         |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Aucune donnée disponible |       |                         |
| Pression de vapeur                                                        | Aucune donnée disponible |       |                         |
| Densité de la vapeur                                                      | Aucune donnée disponible |       |                         |
| Densité                                                                   | 1,3 – 1,5 g/mL           | 20 °C |                         |
| Densité apparente                                                         | non applicable           |       |                         |
| Solubilité dans l'eau                                                     | Aucune donnée disponible |       |                         |
| Viscosité, dynamique                                                      | 9 500 – 18 500 mPa* s    | 23 °C |                         |
| Viscosité, cinématique                                                    | Aucune donnée disponible |       |                         |

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Au contact de l'humidité, le produit libère du méthanol.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage indiquées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger des radiations solaires directes. Tenir à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Protéger de l'humidité et de l'eau.

### 10.5. Matières incompatibles

oxydants forts, Acides, Eau, Alcalis.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Méthanol. > 150°C Libération de faibles quantités de formaldéhyde.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



## Alfa proteXos 1K Detail 2014

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Informations toxicologiques

###### Estimation de la toxicité aiguë du mélange

ETA (par voie orale): 2 000 mg/kg

ETA (dermique): 2 000 mg/kg

ETA (inhalation, vapeur): >20 mg/L

##### Toxicité orale aiguë:

Ces affirmations découlent des propriétés des différents composants. Il n'existe aucune donnée toxicologique concernant le produit en tant que tel.

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

données manquantes

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Obtention des données par avis d'un expert

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

données manquantes Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Obtention des données par avis d'un expert Contient triméthoxyvinylsilane, 4-morpholinecarbaldehyde. Peut causer des réactions allergiques

##### Mutagénicité sur les cellules germinales:

données manquantes

##### Cancérogénicité:

données manquantes

##### Toxicité pour la reproduction:

données manquantes

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

données manquantes

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

données manquantes

##### Danger par aspiration:

données manquantes

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### Autres informations:

Informations concernant le triméthoxyvinylsilane: LD<sub>50</sub>, Rat, par voie orale: 7.120 mg/kg (OCDE 401) LD<sub>50</sub>, Lapin, dermique: 3.259 mg/kg (OCDE 402) LC<sub>50</sub>, Rat, par inhalation: 16,8 mg/L ( Vapeur, OCDE 403) Au contact de l'humidité, le produit libère du méthanol.

Informations sur le méthanol (CAS 67-56-1) : Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



## Alfa proteXos 1K Detail 2014

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

Éviter tout déversement dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

|          |                                                                             |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------|
| 08 01 12 | Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11 |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------|

### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne peut pas être jeté avec les ordures ménagères. matière séchée (durcie): de petites quantités peuvent être jetées avec les ordures ménagères.

#### Élimination appropriée / Emballage:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| Transport par voie terrestre (ADR/RID)                                                   | Transport par voie fluviale (ADN)                                                        | Transport maritime (IMDG)                                                                | Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>                                       |                                                                                          |                                                                                          |                                                                                          |
| Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. | Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. | Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. | Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. |
| <b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>                                          |                                                                                          |                                                                                          |                                                                                          |
| Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. | Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. | Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. | Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                                       |                                                                                          |                                                                                          |                                                                                          |
| négligeable                                                                              | négligeable                                                                              | négligeable                                                                              | négligeable                                                                              |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                                                          |                                                                                          |                                                                                          |                                                                                          |
| négligeable                                                                              | négligeable                                                                              | négligeable                                                                              | négligeable                                                                              |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                                                |                                                                                          |                                                                                          |                                                                                          |
| négligeable                                                                              | négligeable                                                                              | négligeable                                                                              | négligeable                                                                              |
| <b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                       |                                                                                          |                                                                                          |                                                                                          |
| négligeable                                                                              | négligeable                                                                              | négligeable                                                                              | négligeable                                                                              |

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



## Alfa proteXos 1K Detail 2014

### 14.8. Indications diverses

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures:

Teneur en composés organiques volatils (COV) : 0,5 pds %

#### 15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette préparation ne nécessite pas d'évaluation de la sécurité chimique.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

### 16.2. Abréviations et acronymes

|                  |                                                                                                         |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN              | Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures |
| ADR              | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route               |
| AGW              | Limite d'exposition professionnelle                                                                     |
| ATE              | Estimation de la toxicité aiguë                                                                         |
| AVV              | Ordonnance de transfert de déchets (DE)                                                                 |
| CAS              | Chemical Abstracts Service                                                                              |
| CE50             | concentration efficace 50%                                                                              |
| CLP              | Classification, étiquetage et emballage                                                                 |
| DIN              | Institut allemand de normalisation                                                                      |
| DNEL             | dose dérivée sans effet                                                                                 |
| EAK              | European Waste Catalogue                                                                                |
| EG               | Communauté européenne                                                                                   |
| EN               | Norme européenne                                                                                        |
| EU               | Union européenne                                                                                        |
| EWC              | European Waste Catalogue                                                                                |
| ICAO             | Organisation de l'aviation civile internationale                                                        |
| IMDG             | Marchandises dangereuses dans le transport maritime international                                       |
| IMO              | International Maritime Organization                                                                     |
| ISO              | International Standards Organisation                                                                    |
| KG               | poids du corps                                                                                          |
| LC <sub>50</sub> | Concentration létale médiane                                                                            |
| LD <sub>50</sub> | Dose létale 50%                                                                                         |
| NFPA             | Association nationale de protection contre l'incendie                                                   |
| NOEC             | Concentration sans effet observé                                                                        |
| OECD             | Organisation de Coopération et de Développement Économiques                                             |
| PBT              | persistant, bioaccumulable et toxique                                                                   |
| PNEC             | Concentration prédite sans effet                                                                        |
| REACH            | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques                        |
| RID              | Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses                 |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 30 juin 2026

Version: 1



## Alfa proteXos 1K Detail 2014

Tox. Toxicité  
TRGS Technische Regeln für Gefahrstoffe  
UN Organisation des Nations unies  
VOC Composés organiques volatils

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### 16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

| Mentions de danger |                                                                     |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------|
| H226               | Liquide et vapeurs inflammables.                                    |
| H315               | Provoque une irritation cutanée.                                    |
| H317               | Peut provoquer une allergie cutanée.                                |
| H318               | Provoque de graves lésions des yeux.                                |
| H332               | Nocif par inhalation.                                               |
| H361fd             | Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. |

### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

### 16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible